

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2025

Deuxième convocation : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la
réunion du 21 mars 2025

• **Présents** : Jean-Jacques DUPRAT - Jean-Luc BERTON - Jean-Pierre BOURDET - Angélique DESLOGES - Fabien ROBY - Christelle GUENANT - Sylvie LAMAUD - Cédric COURVOISIER- Agnès NICOLLE

• **Absents excusés** : Martine RIBIERE - Sandra PAQUET donne procuration à Angélique DESLOGES- Michaël BOT – Stéphanie BRUN donne procuration à Fabien ROBY – Nelly BOULESTEIX donne procuration à Christelle GUENANT – Françoise DEVOS

• **Quorum** : atteint 9/15

• **Secrétaire de séance** : Agnès NICOLLE

• **Lecture et approbation du Procès-Verbal du**: 24 Janvier 2025

• **Rapport du Maire sur ses décisions** : pas de décisions

• **Ordre du jour** :

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le comptable public a arrêté les comptes de gestion des budgets pour l'exercice 2024 : il convient donc de délibérer. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2024. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ils seront consultables lors de la séance du Conseil municipal ou peuvent être transmis avant par mail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2024 à l'unanimité.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Les comptes de résultats sont présentés par l'adjoint en charge des finances, Monsieur Jean-Luc BERTON qui est également désigné pour présider la séance pour ce vote. Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre et de l'article) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ci-dessous les grandes lignes des comptes administratifs 2024 soumis à approbation :

Budget principal :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	Résultat réel	763 258, 72 €	839 680, 79 €	76 422, 07 €
	Excédent reporté		182 206, 16 €	
	Clôture de l'exercice	763 258, 72 €	1 021 886, 95 €	258 628, 23 €
Investissement	Résultat réel	332 129, 03 €	394 208, 61 €	62 079, 58 €
	Déficit reporté	-143 444, 57 €		
	Clôture de l'exercice	475 573.60 €	394 208.61 €	- 81 364, 99 €
	RAR 2024	56 060.00 €	25 718.00 €	- 30 342, 00 €
	Clôture cumulée	531 633.60 €	419 926.61 €	- 111 706, 99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024 à l'unanimité.

Budget eau :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	Résultat réel	178 323, 63 €	171 709, 36 €	-6 614, 27 €
	Excédent reporté		11 220, 44 €	
	Clôture de l'exercice	178 323, 63 €	182 929, 80 €	4 606, 17 €
Investissement	Résultat réel	63 872, 78 €	77 612, 00 €	13 739, 22 €
	Excédent reporté		63 051, 84 €	
	Clôture de l'exercice	63 872, 78 €	140 663, 84 €	76 791, 06 €
	RAR 2024			
	Clôture cumulée	63 872, 78 €	140 663, 84 €	76 791, 06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget eau de l'exercice 2024 à l'unanimité.

Budget lotissement de la mariée :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	Résultat réel	19 946, 67 €	17 079, 34 €	-2 867, 33 €
	Excédent reporté			
	Clôture de l'exercice	19 946, 67 €	17 079, 34 €	-2 867, 33 €
Investissement	Résultat réel	8 539, 57 €	0 €	-8 539, 57 €
	Déficit reporté	-103 027, 68 €		
	Clôture de l'exercice	-8 539, 67 €	0 €	-8 539, 67 €
	RAR 2024			
	Clôture cumulée	-111 567, 35 €	0 €	-111 567, 35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2024 à l'unanimité.

3. Affectations du résultat des budgets

BUDGET PRINCIPAL :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 143 444, 57 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 182 206, 16 €

Soldes d'exécution :

Solde de la section d'investissement : Dépenses 332 129, 03 € - recettes 394 208, 61 € = + 62 079, 58 €

Solde de la section de fonctionnement : Dépenses 763 258, 72 € - recettes 839 680, 79 € = + 76 422, 07 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 56 060, 00 €

En recettes pour un montant de : 25 718, 00 €

Ligne 001

Résultat reporté dans la section d'investissement 2025 : - 81 364, 99 €

Le besoin net de la section d'investissement pour le budget 2025 peut donc être estimé à : 111 706, 99 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal,

soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,

soit en réserve, pour assurer le financement de la section : **Cette somme sera affectée au compte 1068**

sur la section d'investissement du BP 2025

Compte 1068 : **Excédent de fonctionnement capitalisé, en investissement : 111 706, 99 €**

Ligne 002

Excédent de résultat reporté dans la section de fonctionnement au Budget Primitif 2025 =

146 921, 24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal à l'unanimité

BUDGET EAU :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 63 051, 84 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 11 220, 44 €